

Communiqué des Conférences Régionales de la Santé et de l'Autonomie :

Réformes des CRSA et CTS : Vers un déni de démocratie en santé

Le 21 février 2026

Préambule

Les Conférences Régionales de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) associent très largement l'ensemble des acteurs du système de santé, permettant l'expression de la démocratie en santé. Les Présidents de CRSA se réunissent régulièrement pour échanger, réagir et faire des propositions dans un contexte d'évolution des Agences régionales de santé (ARS), du pilotage de la santé et de l'autonomie, et de la démocratie en santé.

Le gouvernement souhaite transformer les ARS en "directions régionales et départementales de la santé et de l'autonomie", renforcer l'échelon départemental et mieux articuler les interventions de ces directions avec celles des préfets de région et de département. En ce qui concerne la démocratie en santé, il est proposé que les présidences de CRSA et de Conseils Territoriaux de Santé (CTS) soient confiées aux Présidents des Régions et des Conseils Départementaux.

Communiqué

Les Conférences Régionales de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) expriment leur incompréhension et leur très vive opposition vis-à-vis des annonces faites par le Premier Ministre, M. Sébastien Lecornu, dans la perspective du projet de loi de décentralisation des politiques de santé et de l'autonomie.

Les présidentes et présidents des instances de démocratie en santé – CRSA et CTS - sont actuellement élu.e.s. Dans l'avant-projet de loi, les présidents des conseils régionaux présideraient les CRSA et les présidents des conseils départementaux présideraient les futurs CTS (dénommés alors Conseils départementaux de santé).

Ces annonces ont été réalisées sans aucune concertation avec les CRSA et les CTS, avant même la remise du rapport de la mission conjointe IGAS/IGF/IGA, et malgré le courrier d'opposition que les présidents des CRSA ont co-signé et fait parvenir à la Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, le 6 février dernier.

La présence des élus locaux au sein des instances de démocratie en santé – CRSA et CTS – est essentielle. Elle implique les collectivités territoriales dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de santé. Elle favorise un dialogue équilibré avec l'ensemble des acteurs concernés (représentants d'usagers, professionnels, institutions, etc.).

Cependant, la désignation des présidents de CRSA et de CTS doit demeurer le fruit d'un choix démocratique et donc d'une élection, au sein de chaque instance, ouverte à tous les membres, élus compris, sur la base de l'engagement et des compétences. Imposer une présidence de droit c'est nier l'essence même de ses instances, bafouer leur pertinence démocratique. Cela ne sera pas sans conséquence sur la mobilisation actuelle et future des acteurs investis dans ces instances depuis de nombreuses années et bénévoles pour certains d'entre eux.

Les élus sont déjà membres de droit des CRSA et des CTS. **Avant d'envisager un renforcement du pouvoir des élus locaux au sein de ces instances, il convient de favoriser leur volonté de s'impliquer davantage dans la démocratie en santé.**

Dans le champ de la santé, la démocratie ne saurait se réduire à une fusion des dynamiques démocratiques issues des collectivités territoriales avec celles issues de la société civile organisée présentes au sein des CRSA et CTS ; elle doit au contraire permettre l'articulation de ces dynamiques, dans le respect de la diversité des parties prenantes.

Le rapport de la Conférence nationale de santé du 6 avril 2022 intitulé « La démocratie en santé : une urgence de santé publique » proposait 11 recommandations pour l'avenir de la démocratie en santé. **Les annonces faites par le Premier Ministre M. Sébastien Lecornu dans la perspective du projet de loi de décentralisation concernant les instances de démocratie en santé seraient une terrible régression.**

Les CRSA se tiennent à disposition des pouvoirs publics pour contribuer à la réflexion et à l'élaboration de réformes qui confortent la démocratie en santé et l'efficacité de l'action publique.

SIGNATAIRES :



Christian BRUN, Président de la CRSA Auvergne-Rhône-Alpes



Emmanuel RONOT, Président de la CRSA de Bourgogne-Franche-Comté



Roland OLLIVIER, Président de la CRSA de Bretagne



Emmanuel RUSCH, Président de la CRSA Centre-Val de Loire



Hubert ATTENONT, Président de la CRSA Grand Est



Claude PHILOMIN, Président de la CSA Guadeloupe



Yves BHAGOOA, Président de la CRSA Guyane



Martine LEFEBVRE, Présidente de la CRSA Hauts-de-France



Renaud COUPRY, Président de la CRSA Ile de France



Jean Luc FANON, Président de la CRSA Martinique



Ramlati ALI, Présidente de la CRSA Mayotte



Pascale DESPRES, Présidente de la CRSA Normandie



François ALLA, Président de la CRSA Nouvelle Aquitaine



Laurent SCHMITT, Président de la CRSA Occitanie



Denis COLIN, Président de la CRSA Pays de la Loire



Christian DUTREIL, Président de la CRSA Provence Alpes Côte d'Azur